



**Dossier de demande  
d'OUVERTURE d'une section d'apprentissage  
à la rentrée 2009**

**Centre de Formation d'Apprentis : CFA Jules VERNE** .....

Adresse : **31, rue Saint Nicolas BP 50126 67703 Saverne Cedex**

**31, rue Saint Nicolas BP 50126 67703 Saverne Cedex**

Contact :

☎ : ..... e-mail : .....

Organisme gestionnaire : **Lycée des Métiers Jules VERNE**

Adresse : **31, rue Saint Nicolas BP 50126 67703 Saverne Cedex**

Ce CFA a une convention en cours dont la date d'échéance est le : .....

Ce CFA n'existe pas encore et demande sa création simultanée.

*Dans ce cas, joindre un dossier complet d'opportunité de cette création validé par la branche professionnelle qui soutient le projet.*

## 1. SECTION DEMANDÉE

a. Intitulé de la formation : **BTS Industries Plastiques Europlastic**

b. Diplôme préparé : **BTS**

c. Option : .....

d. Durée de la formation : **2 ans** Niveau :  V  IV  III  II  I

e. Ce diplôme est :

un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou supérieur.

un titre d'ingénieur.

un titre homologué.

f. Aire de recrutement demandée :

région Alsace  Bas Rhin  Haut-Rhin

locale (préciser) : **et éventuellement la Moselle ou Région Grand Est**

g. Le Conseil de Perfectionnement a-t-il approuvé cette création (cf. article 2.4 et son annexe de la convention) ?

oui, dans sa séance du : .....

non, mais il le fera dans sa séance du (*transmettre la copie du PV*) **décembre 2008**

h. Cette ouverture a-t-elle déjà été demandée une année précédente ?

non

oui, pour la rentrée : .....

*Précisez les raisons pour lesquelles elle n'a pu être mise en œuvre et pourquoi elle pourrait fonctionner à cette rentrée :*

.....  
.....

- i. Si la Région autorise l'ouverture de cette section, elle devra accueillir au minimum 12 apprentis et l'autorisation vaudra (sans avis contraire) pour la durée de la convention. Demandez-vous cette ouverture pour une période inférieure ?  
 non       oui (à préciser) : .....
- j. Cette section s'inscrit-elle dans une logique de filière existant déjà dans le CFA ?  
 non       oui (préciser) :  
 Mais elle s'inscrit dans un objectif de travail en réseau des établissements
- k. Cette ouverture est-elle associée à la fermeture d'une autre section ?  
 non       oui (préciser) : .....

## 2. OPPORTUNITE de l'OUVERTURE

### 2.1. QUI EST A L'ORIGINE DE LA DEMANDE ?

- le CFA et/ou son organisme gestionnaire : Les Lycées du Haut-Barr et Lazare de Schwendi dans le cadre de la plateforme technologique
- la Chambre de Commerce et d'Industrie, de Métiers, d'Agriculture
- le Service Académique de l'Apprentissage, la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
- une branche professionnelle (à préciser) : Plasturgie Grand Est et des entreprises

*Dans tous les cas, joindre une note d'opportunité présentant les arguments que vous souhaitez mettre en avant dans le cadre de ce projet d'ouverture de section.*

### 2.2. QUI SE CHARGE DU RECRUTEMENT ?

- a. des entreprises : Les deux lycées en liaison avec Plasturgie Grand Est
- b. des jeunes : Les deux lycées

Pour le a et le b, s'il ne s'agit pas du CFA, joindre un courrier d'engagement du tiers assurant le recrutement.

S'il s'agit du CFA, indiquer quels moyens seront mis en œuvre par l'établissement pour assurer ce recrutement, tant des jeunes que des entreprises : .....

Les lycées ont lancé une enquête auprès des entreprises de plasturgie dont vous trouverez le récapitulatif en annexe 1

Les deux lycées sont labellisés « Lycée des métiers » : cette création et ce mixage de public rejoignent totalement l'esprit de la labellisation.

Ayant déjà l'expérience d'un Bac professionnel en alternance mais en contrat de professionnalisation, le Lycée du Haut-Barr souhaite étendre cette expérience au BTS et mixer les publics dans cette section. Les Lycées ont ouvert en 2008 le baccalauréat professionnel en 3 ans dans l'optique d'identifier en terminale les jeunes susceptibles de poursuivre en BTS et de les y préparer.

Les deux lycées entendent travailler de concert et se compléter dans la formation qui sera proposée : en effet les deux établissements procèdent déjà à des échanges d'étudiants et souhaitent poursuivre dans cette voie.

## 3. FONCTIONNEMENT DE LA SECTION

- a. Cette formation sera dispensée :  
 au CFA ou dans une annexe

dans le cadre d'une convention avec un organisme extérieur. Lequel ? :

La formation sera dispensée dans les deux lycées sur la base de la création de deux UFA. Cf annexe 2 Projet de convention de création d'une UFA.

La filière plasturgie sera alors complète dans les deux établissements. Il s'agira d'accueillir conjointement les apprentis et les étudiants en augmentant pendant la présence des apprentis les temps d'apprentissage consacrés à l'enseignement général et en adaptant l'enseignement professionnel et technologique à la diversité des entreprises qui les accueilleront.



c. Quel sera le coût de ces équipements? : ..... €

*Vous joindrez en annexe la liste de ces équipements et le détail de leur coût.*

d. Quel en sera le financement ? : .....

.....

## 5. DIVERS

*Vous pouvez donner ci-dessous des informations complémentaires afin d'étayer votre demande.*

L'intérêt de ce projet est

- dans le mixage des publics (étudiants apprentis et étudiants scolaires)

- dans le travail en réseau entre les lycées de la plasturgie. En effet les deux établissements sont complémentaires du point de vue de leurs équipements : des échanges d'étudiants ont lieu tous les ans pour permettre aux uns et aux autres de découvrir des techniques existant dans l'autre établissement.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la plateforme technologique associant les deux lycées avec l'INSA de Strasbourg, le département Génie des Matériaux de l'IUT de Mulhouse et une association de professionnels de la plasturgie.

Il s'agit bien de mettre en place des sections mixtes dans les deux établissements avec un travail pédagogique commun des équipes enseignantes et une recherche de complémentarité.

## 6. BUDGET et FINANCEMENT

*Renseigner la fiche financière transmise en annexe II du dossier.*

*Lorsque vous mettez votre dossier en ligne sur l'extranet CARTO+1, vérifiez à bien joindre toutes les pièces demandées.*

*Rappel des fichiers à fournir (à cocher lorsque la pièce est jointe au dossier) :*

- Annexe I au dossier** - fiche pédagogique (cf. point 3e)
- Annexe II au dossier** - fiche financière (cf. point 4.1 a et 6)
- PV du Conseil de Perfectionnement** ayant approuvé le projet d'ouverture (cf. point 1g)
- Fiche de présentation du projet de partenariat** ou projet de convention de partenariat (si le projet est construit en partenariat avec un autre établissement ou OF) (cf. point 3ae)
- Note d'opportunité** présentant les arguments venant en appui de votre projet d'ouverture (cf. point 2.1)
- Liste des équipements et leur coût** (cf. point 4.3)

*Délais de mise en ligne à respecter : **26/09/2008 dernier délai***

*Rappel : l'extranet CARTO+1 étant accessible à tous, il est désormais inutile d'envoyer copie de votre dossier au SAA, aux Chambres et autres partenaires.*